

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17823**

Intitulé

Architecte d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut CREAD	Directeurs

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Architecte d'Intérieur construit, à partir de l'intérieur, un cadre de vie, de travail, ou service commercial.

Il écoute, conçoit et organise avec une complète responsabilité tout ce qui concourt au bien-être et au plaisir quotidien, dans des lieux fonctionnels aux ambiances harmonieuses. Créateur, maître d'œuvre et gestionnaire, il est l'interlocuteur unique des projets depuis les plus simples jusqu'aux plus ambitieux.

Pour répondre aux attentes de la clientèle, de l'utilisateur, l'architecte d'intérieur est amené à traiter des projets architecturaux variable, de la rénovation d'un volume jusqu'à la création de bâtiments, en passant par toutes les distinctions de la réhabilitation, restauration, restructuration.

Grace à son expertise il assure en autonomie les missions complètes de maîtrise d'œuvre qui intègrent les études en conception et la conduite de l'exécution des travaux.

(référés à la loi sur la maîtrise d'œuvre) .Une importance relative est apportée à chaque stade d'une opération d'architecture intérieure

L'étude préliminaire en particulier, souvent appelée étude de faisabilité, revêt une très grande importance, elle permet de placer le diagnostic avant la conception et l'exécution des travaux.

Trois stades de responsabilités correspondant aux trois grandes fonctions exercées : écouter, concevoir, organiser.

Les principales activités et tâches exercées et tâches sont les suivantes :

A1 /Analyse et réflexion de la faisabilité du projet architectural

ÉCOUTER - PERCEVOIR - DÉCOUVRIR - PRENDRE LA MESURE - COMPRENDRE

Maîtriser l'analyse du programme architectural & développer un axe de réflexion pertinent en rédigeant le cahier des charges (audit, stratégie marketing pour l'architecture commerciale).

Etablir et mettre en place le diagnostic du volume à concevoir en adéquation avec les besoins du client.

Identifier les contraintes techniques liées, au lieu ,au budget, à la destination, et aux usagers.

Définir une signature identitaire créative & architecturale (démarche et/ou concept) en faisant preuve d'originalité & d'imagination.

Mettre en place une Esquisse

A2:/Conception du projet architectural :ANALYSE - INVENTE - ASSEMBLE - DÉCRIT - QUANTIFIE

Développer des grands partis pris créatif et architecturaux en tenant compte des enjeux environnementaux et techniques

Etre force de proposition en présentant l'ensemble de sa démarche et étude, avec plan, élévation créative ,esthétique et technique à l'aide de ses maquettes 3D

Réaliser, proposer & décrire sa conception architecturale et créative de façon claire & préciser tout en quantifiant budgétairement le projet : Un avant-projet sommaire (APS) - Un avant-projet détaillé (APD)

A3 /: Organisation management de la Maîtrise d'ouvrage (MAO) : CONSULTER - NÉGOCIER - VALIDER - MANAGER -PILOTER - GÉRER

Adapter l'APD(avant-projet définitif)en fonction des instructions des services techniques et bureau de contrôle (plans, coupes, élévations)

Contrôler la cohérence avec le projet, et élaborer des adaptations avec des plans des BET (bureau d'étude technique) et les lois de constructions & la réglementation en vigueur (sécurité incendie, accès Personnes Handicapées, permis de construire, déclaration de travaux ...)

Rédiger les conditions de mise en œuvre en lien avec la proposition créative d'architecture intérieur retenue par le client .(documents administratifs et réglementaires) pour les consultations d'entreprises ,planification du chantier

Manager, organiser en autonomie et anime les OPR (Opérations de Pré-Réception) avec les BET (bureau d'étude) et les entreprises

Piloter son équipe et entreprises expertes qui l'accompagne pour l'ingénierie nécessaire (conception éclairage, environnemental, marketing, design produit, digital etc ...)

Gérer la réception définitive avec les pv (procès-verbaux) relatifs aux garanties décennales et les documents d'assurance

La certification atteste que son titulaire est capable de :

Analyse et réflexion du projet architectural

Présenter et soutenir un programme architectural & développer un axe de réflexion pertinent en rédigeant le cahier des charges (audit, stratégie marketing pour l'architecture commerciale).

Etablir et mettre en place le diagnostic du volume à concevoir en adéquation avec les besoins du client.

Identifier les contraintes techniques liées, au lieu, au budget, à la destination, et aux usagers.

Définir une signature identitaire créative & architecturale (démarche et/ou concept) en faisant preuve d'originalité & d'imagination.

Le candidat fait preuve d'originalité et d'imagination : inventif, il propose de pistes de réflexion innovantes, un concept architectural

avec une étude de design global environnemental

Conception du projet architectural

Développer des grands partis pris créatif et architecturaux en tenant compte des enjeux environnementaux et techniques

Etre force de proposition en présentant l'ensemble de sa démarche et étude, avec plan, élévation créative, esthétique et technique à l'aide de ses maquettes 3D

Réaliser, proposer & décrire sa conception architecturale et créative de façon claire & précise tout en quantifiant budgétairement le projet : Un avant-projet sommaire (APS), un avant-projet détaillé (APD) /

Organisation management de la Maîtrise d'ouvrage (MAO)

Présenter et soutenir un dossier de plans d'exécutions en maîtrisant l'élaboration des d'études de conception technique globale afin de permettre la mise en place de la coordination futur des équipes de réalisations

Adapter l'APD en fonction des instructions des services techniques et bureau de contrôle (plans, coupes, élévations).

Contrôler la cohérence avec le projet, et élaborer des adaptations avec des plans des BET (bureau d'étude technique) et les lois de constructions & la réglementation en vigueur (sécurité incendie, accès Personnes Handicapées, permis de construire, déclaration de travaux ...)

Rédiger les conditions de mise en œuvre en lien avec la proposition créative d'agencement retenue par le client .(documents administratifs et réglementaires) pour les consultations d'entreprises ,planification du chantier

Manager, organiser en autonomie et anime les OPR avec les BET et les entreprises

Piloter et Gérer la réception définitive avec les pv (procès-verbaux) relatifs aux garanties décennales et les documents d'assurance

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinet d'architecte, d'architecte intérieur - design global.

Cabinet, Agence d'architecture environnementale

Agence de communication visuelle

Bureau d'études et d'ingénierie d'entreprise ou d'administration

Bureaux de style

Entreprises de promotion immobilière habitations ou grande distribution.

Grande distribution et mass market (service architecture intérieure, design global)

Sociétés de maîtrise d'œuvre

Architecte d'intérieur

Architecte d'intérieur designer

Architecte d'intérieur maître d'oeuvre

Architecte d'intérieur (y compris pour l'environnement)

Chef de projet en architecture intérieur

Architecte commercial ou designer global

Chef de projet d'architecture d'intérieure

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 3 blocs de compétences correspondant aux activités principales du métier d'architecte d'intérieur designer

Chaque bloc fait l'objet d'une attestation si validé. La validation des 3 blocs de compétences permet l'obtention de la certification telle qu'enregistrée au RNCP : Architecte d'intérieur

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17823 - Analyse et réflexion de la faisabilité du projet architectural</p>	<p>Compétences attestées : ÉCOUTER - PERCEVOIR - DÉCOUVRIR - PRENDRE LA MESURE - COMPRENDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser l'analyse du programme architectural & développer un axe de réflexion pertinent en rédigeant le cahier des charges (audit, stratégie marketing pour l'architecture commerciale). • Etablir et mettre en place le diagnostic du volume à concevoir en adéquation avec les besoins du client. • Identifier les contraintes techniques liées, au lieu ,au budget, à la destination, et aux usagers. • Définir une signature identitaire créative & architecturale (démarche et/ou concept) en faisant preuve d'originalité & d'imagination. • Mettre en place une Esquisse <p>Modalités d'évaluation : Projet d'architecture intérieure, Soutenance écrite et orale présentée au Jury</p> <p>VAE : dossier descriptif des activités comprenant une présentation devant jury de conception d'un projet architectural</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17823 - Conception du projet architectural</p>	<p>Compétences correspondantes attestées : ANALYSER - INVENTER - ASSEMBLER - DÉCRIRE - QUANTIFIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des grands partis pris créatif et architecturaux en tenant compte des enjeux environnementaux et techniques • Etre force de proposition en présentant l'ensemble de sa démarche et étude, avec plan, élévation créative , esthétique et technique à l'aide de ses maquettes 3D • Réaliser, proposer & décrire sa conception architecturale et créative de façon claire & précise tout en quantifiant budgétairement le projet : un avant-projet sommaire (APS), un avant-projet détaillé (APD) / <p>Modalités d'évaluation : Projet d'architecture intérieure - Soutenance écrite et orale présentée au Jury</p> <p>VAE : dossier descriptif des activités comprenant un APS, un APD et un projet définitif et présentation devant le Jury</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 17823 - Organisation management de la Maîtrise d'ouvrage (MAO)</p>	<p>Compétences correspondantes attestées : CONSULTER - NÉGOCIER - VALIDER - MANAGER -PILOTER - GÉRER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'APD (avant-projet définitif) en fonction des instructions des services techniques et bureau de contrôle (plans, coupes, élévations). • Contrôler la cohérence avec le projet, et élaborer des adaptations avec des plans des BET (bureau d'étude technique) et les lois de constructions & la réglementation en vigueur (sécurité incendie, accès Personnes Handicapées, permis de construire, déclaration de travaux ...) • Rédiger les conditions de mise en œuvre en lien avec la proposition créative d'agencement retenue par le client. (documents administratifs et réglementaires) pour les consultations d'entreprises, planification du chantier • Manager, organiser en autonomie et anime les OPR (Opérations de Pré-Réception) avec les BET (bureau d'étude technique) et les entreprises • Piloter son équipe et entreprises expertes qui l'accompagne pour l'ingénierie nécessaire (conception éclairage, environnemental, marketing, design produit, digital etc ...)Gérer la réception définitive avec les pv (procès-verbaux) relatifs aux garanties décennales et les documents d'assurance <p>Modalités d'évaluation : Projet d'architecture intérieure -Soutenance écrite et orale présentée au Jury</p> <p>VAE : Dossier descriptif des activités explicitant le management, le pilotage et la gestion d'un chantier d'architecture int'rieure</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président : Professionnel architecte d'intérieur Membres : Professionnels de l'architecture d'intérieure
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président : Professionnel architecte d'intérieur Membres : Professionnels de l'architecture d'intérieure
En contrat de professionnalisation	X		Président : Professionnel architecte d'intérieur Membres : Professionnels de l'architecture d'intérieure
Par candidature individuelle		X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président : président professionnel + membres professionnels avec parité employeurs /salariés.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2007.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé «Architecte d'intérieur designer global » avec effet au 21 juillet 2018, jusqu'au 4 janvier 2024.

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur designer global" avec effet du 21 juillet 2018, jusqu'au 21 juillet 2023.

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur designer" avec effet au 10 avril 2013, jusqu'au 29 novembre 2018.

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 24 janvier 2008, jusqu'au 24 janvier 2010.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 octobre 1996 publié au Journal Officiel du 13 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Titre anciennement délivré par l'Ecole Torrijos (Lyon)

Arrêté du 18 juin 1993 publié au Journal Officiel du 9 juillet 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre de technicien supérieur en aménagement intérieur'. Observations : Titre délivré par l'Ecole d'enseignement technique privée TORRIJOS. Homologation pour deux ans.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 certifiés par an en moyenne

<http://www.cread.fr>

Autres sources d'information :

www.cread-institut.fr

info@cread.fr

[Institut CREAD](#)

Lieu(x) de certification :

Institut CREAD : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [LYON]

INSTITUT CREAD

232 rue Paul Bert

69003 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT CREAD - 232 rue Paul Bert - 69003 Lyon

Historique de la certification :

Anciens intitulés :

Technicien supérieur en aménagement d'intérieur

Architecte d'intérieur designer

Certification précédente : Architecte d'intérieur